

DEMANDE DE SUBVENTION

Broyage des déchets verts

Le Smictom de la Région de Saverne soutient les communes de son territoire qui organisent le broyage des déchets verts de leurs habitants, une distribution du broyat aux habitants et qui communiquent sur la réduction de ces déchets.

Le Smictom soutient financièrement les prestations de broyage par une subvention à hauteur de 75 % des frais engagés dans la limite de 1000 € par an et par commune.

La commune s'engage en retour à organiser une distribution gratuite de broyat aux habitants pour faciliter le compostage (constitution d'un stock de structurant carboné) et le jardinage au naturel (paillage). Elle s'engage également à communiquer auprès des habitants sur l'utilisation/la réduction de ces déchets.

1

- **Description sommaire de l'opération (objectifs et contenu) :**

- **La commune (demandeur) :**

Nom et adresse de la commune :

Personne référente à contacter :

E-mail du référent :

Tél. :

- **Frais engagés :**

Nature des frais de gestion (location de broyeur, prestation de broyage) :

Coordonnées du prestataire ou loueur :

Nature des autres frais (pour information) :

Coût global (en € TTC)	<input type="text"/>
Coût pris en charge par le Smictom (en € TTC)	<input type="text"/>

- **Éléments à fournir :**
 - Facture(s)
 - Supports de communication
- **Je souhaite recevoir par mail la lettre d'information du Rézo zéro déchet et jardin naturel de la région de Saverne :**
 oui non
Si oui, merci d'indiquer votre mail :
- **Date :**
- **Signature et cachet :**

Merci de renvoyer ce document au Smictom de la région de Saverne 10, rue du Zornhoff 67700 Saverne ou par mail à smictom@smictomdesaverne.fr .

Le Smictom de la région de Saverne traite les données recueillies dans le but de vérifier l'éligibilité de votre demande de subvention. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez-vous rendre sur la page « mentions légales » de notre site internet : <https://www.smictomdesaverne.fr/mentions-legales/> ou demander à l'accueil du Smictom.